



Rapport stratégique - ISSN 3111-4156

Les postures de politique étrangère canadienne après la crise du canal de Suez de 1956 : leçons pour les débats actuels

Antonin Blanchard, 18 septembre 2026

Ce texte fait partie de la série spéciale d'essais *Retour vers le futur* du Réseau d'analyse stratégique, financée par une subvention du programme MINDS du ministère de la Défense nationale.



Résumé

Depuis le retour de Donald Trump à la présidence américaine en 2025, la fiabilité des États-Unis en tant qu'alliés au sein de l'OTAN est sérieusement remise en question. Face à cette incertitude, le Canada se retrouve à la croisée des chemins, une situation qui rappelle celle qui avait suivi la crise de Suez de 1956. Cet article examine les trois postures stratégiques envisagées par le Canada au lendemain de cette crise — alignement sur les États-Unis, rapprochement avec l'Europe et indépendance stratégique — afin d'en tirer des enseignements pour le contexte contemporain. L'analyse montre que chacune de ces postures comporte des avantages et des risques spécifiques, et qu'aucune ne peut être adoptée dans sa forme pure. L'article conclut que le Canada devrait privilégier une approche hybride : maintenir une coopération nord-américaine suffisante, approfondir ses partenariats européens et diversifier activement ses alliances pour renforcer son autonomie stratégique.

Introduction

Depuis 2025 et l'arrivée de Trump à la tête du gouvernement américain, la question de l'alliance transatlantique est revenue à de nombreuses reprises sur la table. Les États-Unis manifestent, sur le plan rhétorique, une volonté ferme de se retirer des enjeux de sécurité européens et cherchent à transférer le fardeau de la défense à leurs alliés. Bien que, sur le plan capacitaire, les efforts déployés par l'administration Trump soient nuancables, il demeure qu'une épée de Damoclès pèse sur les Européens et le Canada quant à leur capacité à compter sur leur allié commun. De plus, la multiplication des postures agressives étatsuniennes à l'égard du Groenland ou encore vis-à-vis du Canada a un impact direct sur la coopération transatlantique et plus particulièrement sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La volonté de désengagement américain, combinée à leur agressivité et à l'éventualité de leur retrait de l'alliance, engendre une incertitude grandissante dans la sphère occidentale. Ainsi, face à la fracture possible de l'OTAN, quelle posture de défense le Canada doit-il adopter afin de renforcer sa sécurité et de demeurer crédible sur la scène internationale ?

Rares sont les fois où l'alliance transatlantique a risqué de vaciller. Cependant, en 1956, lors de la crise de Suez, l'OTAN a failli se briser en raison de la réaction américaine face à la décision franco-britannique d'intervenir dans le canal de Suez à la suite de sa nationalisation par Nasser. Cette situation a amené le Canada à réfléchir à une nouvelle posture à adopter en matière de politique étrangère. Devait-il suivre les Européens, et principalement le Royaume-Uni, ou bien poursuivre la voie de l'alignement sur les États-Unis déjà enclenchée durant les années 1940 ? Une troisième solution a également émergé : l'affirmation d'une politique étrangère autonome pour un pays

encore jeune, tout récemment indépendant, cherchant à consolider son unité nationale. Ces débats ont animé la scène politique canadienne au lendemain de la crise, mais aussi au début des années 1960.

Cet article aborde les leçons tirées par le Canada de la crise de Suez, principalement sur la relation entre alliés dans un contexte de discordes et de rupture, afin d'examiner, dans un contexte présentant des similitudes, les postures que pourrait adopter le Canada. Pour cela, il examine d'abord le contexte des années 1960 et la situation actuelle afin d'en établir les parallèles. Il revient ensuite sur les trois postures envisageables pour le Canada — l'alignement sur le voisin américain, l'alignement sur les Européens, et l'indépendance stratégique à travers la recherche de nouveaux partenariats — en analysant ce qu'elles impliquent concrètement pour le pays et les risques qu'elles comportent, notamment face aux États-Unis qui affirment toujours une forte velléité à l'égard de leur voisin du Nord. Ce texte propose que le Canada adopte un dosage des trois postures : s'inspirer d'un modèle de défense fondé sur l'autonomie, poursuivre sa coopération avec les alliés européens et mettre en place une stratégie de *hedging* vis-à-vis du voisin américain.

1956 et 2025 : Deux crises différentes mais similaires

La situation entourant le canal de Suez déboucha sur une crise majeure à la fin des années 1950. La nationalisation du canal par le président égyptien Gamal Abdel Nasser suscita une vive réaction franco-britannique, ces deux pays cherchant à reprendre le contrôle des infrastructures qu'ils avaient auparavant administrées. La pression exercée par les États-Unis entraîna une véritable rupture dans les relations entre alliés, ainsi qu'un changement de posture pour la France et le Royaume-Uni. Ce moment marque une fracture au sein de l'OTAN. La réponse canadienne à la crise est bien connue : sous l'impulsion du ministre des Affaires étrangères Lester B. Pearson, la création d'une force d'intervention des Nations Unies a permis de stabiliser la situation et a été saluée à travers le monde, lui valant le prix Nobel de la paix.

Cependant, cet épisode fit naître des débats plus profonds au sein de la politique canadienne quant à l'orientation à prendre en période de rupture au sein de l'alliance. Les uns appelaient à suivre le Royaume-Uni, les autres plaidaient pour consolider le lien avec les États-Unis, tandis que certains défendaient une posture autonome et indépendante, à un moment où le Canada se devait de renforcer son identité biculturelle. Les années 1950 et 1960 ont ainsi été marquées par une époque de rupture entre alliés, plaçant le Canada à l'intersection de trois chemins.

Certains parallèles peuvent être établis avec la situation actuelle. Aujourd'hui, le Canada ne traverse plus une période cruciale de construction nationale, bien que certains enjeux identitaires aient ressurgi depuis l'arrivée de Trump. Au lieu d'une construction, le Canada se retrouve dans une période de contestation en raison de l'incertitude entourant les référendums au Québec et en Alberta. Par ailleurs, la crise n'est pas de même nature : il ne s'agit plus de la volonté de puissances européennes de conserver leur emprise sur d'anciennes colonies, mais du manque de fiabilité d'un allié jusqu'alors précieux, les États-Unis. Le second mandat de Trump est marqué par de nombreux coups d'éclat ayant profondément modifié la perception du système international et de l'OTAN. Le président américain affiche clairement sa volonté de se désengager de l'Europe, tout en multipliant les actes et déclarations agressifs à l'égard de ses alliés sur les questions du Groenland, de la guerre en Ukraine, ou encore des relations avec le Canada. Face à cela, la coopération au sein de l'OTAN semble plus difficile qu'auparavant, ce qui pose des risques de divisions entre les membres et peut enrayer son efficacité, et l'Europe, portée en grande partie par la France, cherche à entraîner ses partenaires vers l'autonomie stratégique. Bien que ce projet se révèle plus complexe qu'initialement envisagé, la scission dans les relations transatlantiques est suffisamment profonde pour qu'une révision des postures d'antan s'impose.

Ainsi, le Canada se retrouve de nouveau à la croisée des chemins. Il pourrait choisir de se tourner vers son voisin et de renforcer ses liens avec lui — bien que l'attitude américaine à son égard rende cette option difficilement envisageable dans le contexte actuel. Il pourrait également se rapprocher des Européens, ce qui lui offrirait une alternative face à un voisin imprévisible, mais avec une certaine incertitude quant à la capacité européenne à garantir sa sécurité et à la réaction américaine, ainsi qu'au fait que son éloignement géographique impose un poids important sur la coopération avec l'Europe. Enfin, la recherche de partenaires extérieurs et l'affirmation d'une posture indépendante constituent une troisième voie. Si les deux moments sont marqués par des crises de natures différentes, ils font ressurgir des problématiques similaires pour le Canada. Le parallèle est donc pertinent, et il est utile d'examiner les postures que le pays a envisagées dans les années 1960, pour en mesurer la résonance dans le contexte actuel.

Trois postures types possibles pour le Canada

La première posture envisagée fut celle de l'alignement sur les États-Unis. Dans les années 1960, certains défendaient l'idée que, étant donné son avantage culturel et géographique, le Canada se devait d'approfondir sa relation avec les États-Unis. Cette relation était perçue comme un atout stratégique : s'en éloigner aurait conduit le pays à perdre considérablement en influence sur la scène mondiale.

Cette logique reposait également sur le fait qu'après la crise de Suez, le Canada bénéficiait d'une influence notable sur la politique américaine, en particulier lorsque celle-ci touchait directement Ottawa. Certains estimaient dès lors que le pays devait jouer un rôle d'intermédiaire, servant de porte-parole des préoccupations mondiales auprès de Washington, notamment pour les alliés occidentaux et européens, mais aussi pour les pays neutres ou communistes dans le contexte de la guerre froide. C'est l'idée de la quiet diplomacy, portée par Lester B. Pearson : le Canada, grâce à sa proximité informelle avec les États-Unis, pouvait tenter d'orienter les politiques de Washington par des canaux discrets. De plus, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'alignement sur le voisin semblait la voie la plus naturelle, particulièrement pour bénéficier de la couverture sécuritaire américaine et de la défense continentale. Pour les partisans de cette orientation, le Canada devait prioriser le NORAD et l'OTAN. Certains y voyaient toutefois un risque de satellisation, estimant que les intérêts communs ne garantissaient pas l'absence de vassalisation, tandis que d'autres considéraient ce risque comme négligeable.

Cette voie reposait ainsi sur un rapprochement maximal avec les États-Unis en faisant coïncider les postures, en profitant pleinement de la couverture américaine et en permettant au Canada de servir de relais diplomatique pour d'autres puissances, dans l'espoir d'exercer une influence sur la politique étrangère américaine.

La deuxième posture était celle de l'indépendance stratégique. Certains estimaient que le Canada devait adopter une politique de neutralité, ce qui lui aurait permis d'agir pour le bien commun et de contribuer à la résolution de crises internationales, ce qui serait impossible avec l'alignement sur Washington. Cette option impliquait en revanche de renoncer aux avantages sécuritaires liés à la relation avec les États-Unis, notamment la couverture du NORAD. Paradoxalement, cette rupture était aussi perçue comme protectrice : en ne se présentant plus comme un allié américain, le Canada aurait réduit son exposition aux tensions géopolitiques découlant de cet alignement. Les partisans de l'indépendance stratégique estimaient par ailleurs que la priorité du

moment n'était pas le maintien de la puissance américaine, mais le renforcement de l'identité biculturelle canadienne, la promotion de l'équité internationale et la modernisation socio-économique du Tiers-Monde. En optant pour la neutralité, le Canada aurait pu se poser en leader des nations récemment indépendantes et décolonisées, défendant les intérêts des pays du Sud global. Contrairement à la *quiet diplomacy*, cette approche supposait que le Canada « [parle fort](#) » et assume publiquement ses positions, dans une logique de méfiance à l'égard des États-Unis. Des risques de représailles étaient également identifiés, les États-Unis ayant montré, dans leurs relations avec l'Égypte, la Pologne ou la Yougoslavie, qu'ils n'hésitaient pas à user de pression économique ou politique. L'alignement actuel épargnait jusqu'alors le Canada de tels risques ; une indépendance stratégique aurait donc accru la probabilité de mesures coercitives américaines en cas de divergences politiques.

Cette approche reposait ainsi, dans le contexte de l'époque, sur la nécessité d'affirmer [l'identité canadienne](#) et de diversifier les partenariats. La question de la neutralité ou de l'éloignement des États-Unis englobait l'idée que le Canada pouvait devenir un acteur influent auprès des pays du [Tiers-Monde](#) et des [non-alignés](#). Elle impliquait néanmoins un effort de renforcement militaire autonome et une réduction de la dépendance envers Washington, au risque d'exposer le pays à d'importantes représailles.

Enfin, la troisième voie possible était celle de l'alignement sur les [Européens](#). Moins populaire à l'époque, elle consistait à soutenir les [positions britannique](#) et [française](#) dans l'après-Suez. Du fait de ses liens historiques forts avec ces deux pays, le Canada aurait pu y trouver des partenaires stratégiques de premier plan. La crise de Suez avait d'ailleurs révélé des [divisions](#) au sein de la société canadienne sur la question de suivre le Royaume-Uni ou de privilégier la relation avec les États-Unis. L'idée d'un rapprochement avec l'Europe, en dehors du seul cadre de l'OTAN, était présente dans les [débats](#). Ce rapprochement était également perçu comme un moyen de rééquilibrer la relation avec Washington et de [réduire la dépendance](#) structurelle envers le voisin américain en diversifiant les partenariats stratégiques. Il pouvait aussi s'inscrire dans une perspective de contrepoids à l'influence américaine, tant en Europe qu'au Canada, que ce soit dans le cadre de l'OTAN ou en dehors. Enfin, certains soulignaient que le renforcement du lien transatlantique, notamment à travers l'OTAN, créait une interdépendance sécuritaire faisant de l'Europe un garant indirect de la sécurité canadienne.

L'alignement sur l'Europe offrait ainsi au Canada la possibilité de se défaire de sa dépendance américaine et de tisser un nouveau réseau de partenaires, autant dans un cadre allié qu'en dehors. Cette voie ne sera cependant pas celle retenue dans les années 1960, le Canada s'orientant de plus en plus vers les États-Unis, accroissant de fait sa dépendance à l'égard du voisin nord-américain.

Quelles implications pour le Canada?

La première voie envisageable dans la situation actuelle demeure encore celle de l'alignement sur les États-Unis. L'interdépendance structurelle et géographique entre les deux pays confère à cette orientation une certaine logique : le [NORAD](#) demeure un pilier incontournable de la coopération bilatérale en matière de défense, et les liens économiques et commerciaux restent étroitement imbriqués sans réelle possibilité d'autarcie entre les deux pays. Le gouvernement canadien, même dans le contexte actuel de tensions, continue de maintenir des intérêts convergents avec Washington sans rompre frontalement avec l'administration américaine. Transposée au contexte présent, cette posture supposerait un approfondissement de la relation diplomatique avec l'administration Trump, dans l'esprit de la [quiet diplomacy](#) chère à Pearson : peser discrètement sur les orientations de Washington plutôt que de s'y opposer ouvertement. Cela impliquerait toutefois un alignement préalable sur les priorités de l'administration en place, au risque que toute divergence publique ne génère des frictions. Sur le plan défensif, cette voie passerait par le maintien de l'architecture sécuritaire nord-américaine existante, en renonçant à diversifier les partenariats vers l'Europe, la Suède ou d'autres acteurs.

Cette option, bien que pragmatique en apparence, n'est pas sans contreparties. Elle implique dans le présent une forme de [subordination](#) aux positions états-uniennes et cantonnerait le Canada dans un rôle d'intermédiaire qui ne reflète pas nécessairement ses propres ambitions. Elle accentuerait par ailleurs une dépendance déjà profonde envers Washington et exposerait davantage le pays aux ingérences américaines. Pour autant, une rupture totale avec les États-Unis demeure impensable : cette voie doit donc être envisagée comme un socle minimal, non comme une stratégie suffisante en elle-même.

La deuxième voie est celle du rapprochement avec [l'Europe](#). Cette orientation est déjà partiellement engagée : l'intégration au programme [SAFE](#), le partenariat possible, mais non confirmé, avec la Suède et [SAAB](#) autour d'une éventuelle flotte de Gripen, l'acquisition d'appareils de guet aérien, la participation à la coalition des volontaires ou encore le déploiement militaire en Lettonie témoignent d'un ancrage européen croissant dans la politique de défense canadienne, au moins sur le plan politique et rhétorique. Dans une dimension plus capacitaire, la participation canadienne et européenne dans les industries de défense de chacun demeure encore trop distante, ce qui nécessite ainsi la concrétisation des partenariats et un engagement plus marqué des deux camps vis-à-vis de l'autre.

Aller plus loin nécessiterait néanmoins des choix structurants : généraliser l'acquisition [d'équipements militaires européens](#) pour réduire la dépendance aux industriels américains,

attirer les [investissements de la base industrielle](#) de défense européenne au Canada, intensifier les échanges commerciaux transatlantiques et, peut-être, approfondir le [cadre institutionnel](#) liant Ottawa à Bruxelles. Un tel pivot ne passerait pas inaperçu à Washington et exposerait le Canada à des mesures de [représailles](#) — un risque déjà évoqué dans les débats stratégiques des années 1950. Il faut également reconnaître que les intérêts canadiens et européens ne coïncident pas toujours : les menaces perçues, les priorités géographiques et les ambitions stratégiques divergent suffisamment pour rendre un alignement total peu réaliste. Cette voie apparaît donc davantage comme un levier de rééquilibrage que comme une alternative pleine et entière.

La troisième voie, enfin, est celle de [l'indépendance stratégique](#). Le Canada se doterait d'une [autonomie accrue](#) en matière de défense et de politique étrangère, voire d'une posture de non-alignement assumée. Comme dans les années 1960, cela passerait par la recherche de nouveaux partenariats en dehors des sphères américaine et européenne. Certains signes contemporains vont dans ce sens : la posture de Carney sur l'ordre mondial multipolaire, le rapprochement avec la [Chine](#) ou encore les coopérations envisageables avec des pays comme la [Corée du Sud](#) dans le domaine du réarmement ou encore avec l'[Australie](#). Cela se manifesterait aussi par un recul des positions canadiennes sur les prises de décisions américaines.

Cette voie soulève cependant une question que les débats des années 1960 avaient abordés : celle de l'unité nationale. En 1956, la crise de Suez avait révélé les tensions entre les communautés anglophone et francophone du Canada et la nécessité pour le pays de travailler sur leur identité et le caractère biculturel du pays. Aujourd'hui, cette fracture prend une forme différente mais tout aussi prégnante. Les référendums annoncés en [Alberta](#) et au [Québec](#) font ressurgir des risques importants pour l'unité canadienne alors que le contexte de pression américaine n'a fait que renforcer. Une posture d'indépendance stratégique pourrait à la fois paraître comme la solution mais aussi annoncer de nouvelles problématiques. En rompant avec les structures de sécurité nord-américaines et avec l'OTAN pour affirmer une posture de non-aligné ou de neutre, le Canada pourrait alimenter les tensions internes plutôt que de les apaiser et s'isoler sur la scène internationale auprès de certains de ses alliés. Pour les provinces qui voient dans la relation avec les États-Unis un [enjeu économique](#) vital, un tel désengagement serait politiquement difficile à défendre. L'affirmation d'une voie autonome doit donc s'accompagner d'un discours de cohésion nationale, faute de quoi elle risque de fragiliser davantage le pays qu'elle ne le renforcerait.

Conclusion

Ainsi, le Canada n'a pas à suivre une de ces voies pleinement. Chacun possède ses propres problématiques : accroissement de la dépendance, risque de représailles, risque d'isolement et de perte de crédibilité. Ces perspectives représentent plus d'archétypes de positions abordables. En ce sens, le Canada pourrait poursuivre à la fois l'intégration à certains niveaux avec les États-Unis et, en parallèle, développer son alignement sur l'Europe, tel qu'il le fait déjà, sans pousser complètement vers une rupture. Enfin, la recherche de nouveaux partenaires devient plus intéressante afin de renforcer les objectifs établis d'indépendance dans le secteur de la défense et de la politique étrangère. À la lumière de l'analyse historique et des enjeux contemporains, cinq recommandations politiques se dégagent pour orienter la stratégie canadienne :

1. **Maintenir un engagement pragmatique avec les États-Unis dans le cadre du NORAD.** Le Canada doit préserver les mécanismes de défense continentale existants tout en refusant toute forme de vassalisation politique. Un dialogue informel et discret — dans la tradition de la *quiet diplomacy* — permettrait d'exercer une influence sur Washington sans compromettre la souveraineté canadienne.
2. **Accélérer et institutionnaliser le rapprochement stratégique avec l'Union européenne.** Les partenariats déjà engagés — programme SAFE, acquisition de matériels européens, présence en Lettonie — doivent être approfondis et formalisés. Le Canada devrait envisager des accords-cadres de coopération en matière de défense avec l'UE afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des équipements et garanties sécuritaires américains.
3. **Investir massivement dans les capacités de défense nationale.** Toute posture d'autonomie stratégique, même partielle, exige une base industrielle et militaire crédible. Le Canada doit se donner les moyens d'une défense plus autonome, notamment en atteignant l'objectif des 2 % du PIB fixé par l'OTAN, en diversifiant ses fournisseurs d'équipements militaires et en développant une industrie de défense nationale compétitive.
4. **Diversifier les alliances stratégiques au-delà du cadre transatlantique.** Le Canada devrait renforcer ses partenariats avec des puissances moyennes partageant ses valeurs, notamment la Corée du Sud, le Japon et l'Australie. Cette diversification permettrait de réduire la vulnérabilité du pays aux revirements de politique étrangère américaine, tout en offrant de nouveaux débouchés technologiques dans le secteur de la défense.
5. **Affirmer une doctrine de politique étrangère clairement articulée.** Face à l'instabilité de l'environnement géopolitique, le Canada gagnerait à publier un livre blanc de défense et

de politique étrangère définissant explicitement ses priorités stratégiques, ses lignes rouges vis-à-vis des pressions américaines, et ses engagements envers ses partenaires. Une telle clarté doctrinale renforcerait la crédibilité internationale du Canada.

Antonin Blanchard

Antonin Blanchard est étudiant à l'Université du Québec à Montréal à la maîtrise en science politique profil double diplôme IEP Grenoble. Il étudie les domaines des relations internationales et de la politique mondiale tout en se spécialisant sur la politique étrangère de l'Égypte et l'étude de son système politique ainsi que sur les régions du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Référence bibliographique

Antonin Blanchard, « Les postures de politique étrangère canadienne après la crise du canal de Suez de 1956 : leçons pour les débats actuels, » *Rapports stratégiques*, vol. 2, no. 3, Réseau d'analyse stratégique, 18 septembre 2026.

